

Le complexe industrialo-portuaire de la Guyane génère directement 1 180 emplois en 2021

Insee Analyses Guyane • n° 71 • Septembre 2024



Vingt-troisième port français en termes de tonnage, le Grand Port Maritime de la Guyane gère les infrastructures indispensables au fret maritime de marchandises du territoire. Avec lui, 67 entreprises décrivent le pourtour du complexe industrialo-portuaire guyanais. Ensemble, elles emploient 1 180 salariés, soit 2 % de l'emploi salarié de la Guyane en 2021. Les activités maritimes, principalement la manutention portuaire et l'organisation des transports, concentrent 36 % des emplois. Les entreprises du complexe industrialo-portuaire génèrent une richesse de 105,3 millions d'euros, soit 3,9 % de la valeur ajoutée du secteur marchand de la région. Par ailleurs, 65 % de cette richesse dégagée provient du domaine non maritime. La consommation des salariés de ces entreprises et de leurs familles génère en outre 750 emplois induits.

En partenariat avec :



maritime et ses infrastructures soutiennent le développement de nombreuses activités sur le territoire. Le complexe industrialo-portuaire (CIP) associe un cluster maritime et portuaire, qui comprend les activités directement liées aux activités opérationnelles du port, et un cluster industriel, défini comme les industries et

les services dédiés présents sur le port ou à proximité immédiate, et qui tirent avantage de cette implantation.

Les activités du GPM dynamisent l'ensemble de l'activité économique de la Guyane par les investissements qu'elles suscitent, les opportunités

L'essentiel du fret guyanais est maritime

Le grand port maritime (GPM) de la Guyane est le 23^e port français en tonnage de marchandises. Il est un acteur majeur et stratégique de l'économie guyanaise, au cœur de la chaîne logistique d'approvisionnement d'un territoire de 84 000 km² ► **figure 1**. Il est en charge de la gestion des deux ports de Pariacabo à Kourou et de Dégrad-des-Cannes à Rémire-Montjoly ► **encadré**.

Les importations et les exportations de la Guyane transitent presque intégralement par le GPM. En effet, 99 % du fret annuel régional concerne le fret maritime [Budoc et al., ► **pour en savoir plus**]. Entre 2011 et 2021 le trafic maritime en tonnage progresse de 35 % tandis que la population guyanaise augmente de 21 %. Le dynamisme démographique ainsi que les besoins en logements et autres constructions qui en découlent favorisent l'augmentation des importations et par conséquent la hausse des échanges maritimes. En tant que porte d'entrée principale des marchandises, le grand port

► 1. Emprise géographique du Grand Port Maritime de la Guyane, site de Dégrad-Des-Cannes



Sources : © OpenStreetMap, Grand Port Maritime de Guyane.

qu'elles génèrent et les emplois qu'elles créent. Le site de Dégrad-des-Cannes jouxte le parc d'activité économiques du même nom. Les entreprises qui y sont implantées bénéficient de la proximité de ses infrastructures. Les installations de Pariacabo sont quant à elles spécifiquement dédiées à la réception du matériel consacré à la base spatiale et au déchargement des hydrocarbures. Le GPM confie la gestion de cette circonscription au Centre Spatial Guyanais.

Le complexe industrialo-portuaire regroupe 67 entreprises

En 2021, le complexe industrialo-portuaire (CIP) génère 1 180 emplois dans la région, répartis dans 67 entreprises

► **figure 2.** Parmi elles, 23 relèvent d'activités dites « maritimes et portuaires » et les autres d'activités « non maritimes ».

Les activités maritimes et portuaires regroupent le transport par voie d'eau, les opérations portuaires telles que la manutention, les activités administratives (gestion du port, douanes, sécurité maritime...) ainsi que les activités logistiques et les opérations d'entretien et de maintenance des installations. Contrairement à d'autres grands ports maritimes français, le port de Guyane n'accueille pas de grosses unités de pêche et d'usines de transformations de produits de la mer. En effet, le Port de pêche du Larivot à Matoury, géré par la communauté d'agglomération du Centre Littoral, est dédié à ce secteur économique. Seul un point de débarquement des produits de la pêche artisanal est situé à Dégrad-des-Cannes.

La manutention portuaire est l'activité maritime la plus importante du CIP

Environ un tiers des salariés du CIP (36 %) travaillent dans des activités maritimes et portuaires, cœur de métier d'un port, soit 430 emplois en équivalent temps plein. La « manutention portuaire » (170 salariés) et « l'organisation des transports » (140 salariés) sont les secteurs les plus importants.

Les activités maritimes regroupent divers métiers de service au navire et à la marchandise et de gestion des flux d'informations commerciales et administratives. Les manutentionnaires assurent le transfert des marchandises entre le navire, le quai, les zones portuaires proches et les autres moyens de transport. Les représentants locaux

► 2. Caractéristiques des secteurs d'activité en 2021 sur le complexe industrialo-portuaire (CIP) de la Guyane

Activité	Entreprises	Effectifs Salariés	Part (en %)	en nombre	
				Valeur ajoutée (en millions d'euros)	Part (en %)
Activités maritimes et portuaires	23	430	36,4	36,9	35,0
Service à la marchandise	16	310	26,3	34,8	33,0
<i>dont organisation des transports</i>	12	140	11,9	14,5	13,8
<i>dont manutention portuaire</i>	4	170	14,4	20,3	19,2
Secteur public et gestion des infrastructures	nd	90	7,6	nd	nd
Transport par voie d'eau	7	30	2,5	2,1	2,0
Activités industrielles et de services non maritimes	44	750	63,6	68,4	65,0
Commerce et services aux industries	15	250	21,2	27,0	25,6
<i>dont entreposage</i>	4	70	5,9	9,7	9,2
<i>dont commerce</i>	7	100	8,5	13,2	12,5
<i>dont déchet, assainissement</i>	4	80	6,8	4,1	3,9
Industries	7	250	21,2	28,3	27,0
Transport terrestre	22	250	21,2	13,1	12,4
Ensemble des activités du CIP	67	1 180	100,0	105,3	100,0

nd : non disponible, effectifs salariés arrondis à la dizaine.
* en équivalent temps plein.

Sources : Insee, Flores 2021, Esane 2021.

et armateurs de navires assurent l'ensemble des opérations commerciales et administratives nécessaires à l'accueil du navire et de ses marchandises. Les transitaires sont des intermédiaires du commerce extérieur qui agissent pour le compte des expéditeurs ou destinataires de la marchandise. Les membres des équipes de pilotage, remorquage et lamanage (opérations d'assistance à l'amarrage, au largage des navires lors de leur arrivée, de leur départ ou également de leur mouvement à l'intérieur des ports) assurent quant à eux la navigation et l'assistance aux manœuvres portuaires.

Le secteur public et assimilé, qui regroupe notamment les douaniers, les agents de la Direction de la Mer, les services vétérinaires et phytosanitaires et les salariés du Grand Port Maritime de la Guyane, représente 7,6 % de l'emploi du CIP (90 salariés). Ses employés organisent et contrôlent les différentes opérations du port et en gèrent les installations.

Les activités non maritimes génèrent deux tiers des emplois du CIP

L'activité du port ne se limite pas aux services aux navires et à la manutention de marchandises. D'autres activités « non maritimes », sont dépendantes du port : elles bénéficient des activités et des infrastructures de celui-ci ou de leur proximité immédiate pour se développer, notamment par l'importation de matières premières ou l'exportation de marchandises. Il s'agit d'entreprises exerçant des activités de transport terrestre (entreprises de transport qui gèrent la distribution des marchandises importées ou exportées par containers), de commerce et de services aux marchandises (commerce de gros, activités de stockage, conditionnement, gestion des

déchets et autres services aux entreprises, comme l'activité des sièges sociaux et les études techniques), et également d'activités industrielles.

Les activités non maritimes emploient 750 salariés soit 64 % de l'emploi du CIP. Ces activités regroupent à parts égales en termes d'emploi le commerce et service aux industries (entreposage, déchet, assainissement), l'industrie et le transport terrestre avec 250 emplois chacune. Cette dernière activité pèse davantage en Guyane que dans les autres régions françaises hébergeant un Grand Port Maritime. En effet, un emploi du CIP sur cinq concerne le transport terrestre. Avec de grandes distances à parcourir, l'activité est essentielle pour assurer l'accessibilité aux biens et marchandises.

Le complexe industrialo-portuaire génère 3,9 % de la richesse dégagée

Le développement des activités non maritimes dynamise le développement du grand port maritime et inversement. En 2021, le CIP génère 2,0 % de l'emploi total de la région (57 900 emplois salariés équivalent temps plein) et crée 2,3 % du Produit intérieur Brut (PIB) guyanais. Avec 105,3 millions d'euros, il génère également 3,9 % de la richesse dégagée ► **définition** du secteur marchand de la Guyane (2,7 milliards d'euros).

Les entreprises relevant des activités maritimes créent 35 % de la richesse dégagée du CIP soit 36,9 millions d'euros, avec notamment une forte contribution de la manutention portuaire (20,3 millions d'euros). Les activités non maritimes créent 65 % de la richesse dégagée du CIP soit 68,4 millions d'euros. En particulier, l'industrie en génère 27 % (28,3 millions d'euros).

Le CIP emploie plus fréquemment des cadres et des ouvriers qualifiés que l'ensemble de la Guyane

Le salaire horaire des salariés du CIP est plus élevé que la moyenne régionale (20,5 euros contre 15,0 euros en 2021). Cet écart s'explique par la surreprésentation des ouvriers qualifiés (44,1 % des salariés du CIP contre 20,4 % pour l'ensemble de la Guyane). À l'inverse, le nombre d'employés et d'ouvriers non qualifiés est plus faible ► **figure 3**.

La main d'œuvre est principalement masculine : quatre salariés sur cinq sont des hommes (81 %) contre 51 % pour l'ensemble des salariés de la Guyane. Les contrats à durée indéterminée sont également deux fois plus nombreux (80 %) qu'en moyenne régionale (40 %).

Le CIP génère 750 emplois induits dans tout le territoire

Les salariés du CIP sont dispersés sur le territoire. Cayenne (30,6 % des salariés du CIP y résident), Remire-Montjoly (22,6 %) et Matoury (21,0 %) regroupent le plus de salariés ► **figure 4**. Le reste des salariés résident dans les communes proches des emprises géographiques du grand port maritime.

Toutefois, l'influence du grand port maritime de la Guyane s'étend au-delà des communes qui accueillent le CIP. En plus des emplois directement générés par l'activité économique du complexe industrialo-portuaire, des emplois indirects sont également créés par effet d'entraînement (non mesurés dans cette étude). Les entreprises du CIP font en effet appel à des sous-traitants et passent des commandes à d'autres entreprises présentes sur le territoire. Sans l'activité portuaire, ces sous-traitants auraient un carnet de commandes moins rempli et emploieraient en conséquence moins de salariés.

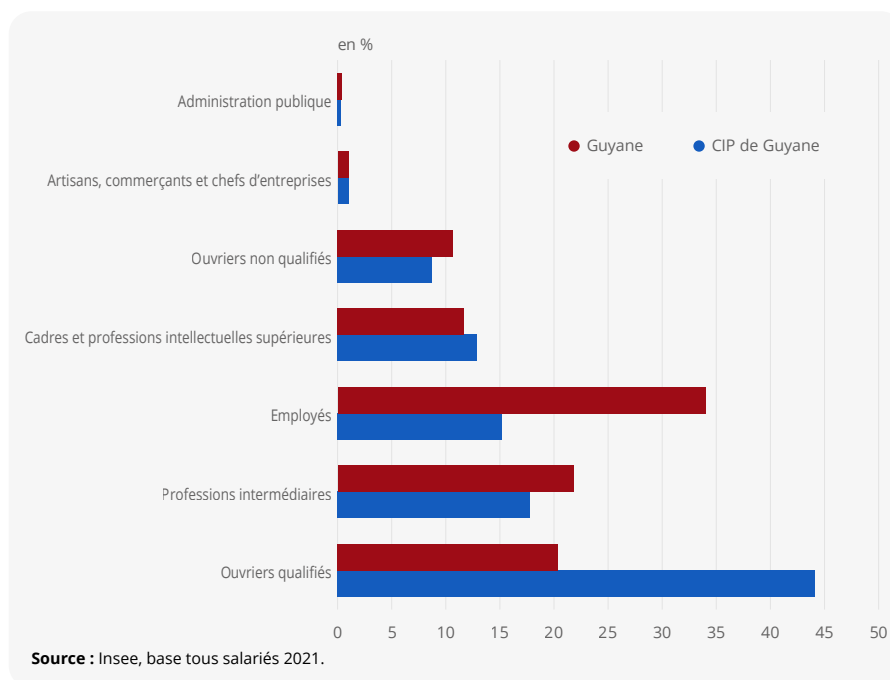
De plus, grâce à leurs revenus, les salariés du CIP vivent et consomment sur l'ensemble du territoire. Les dépenses liées à la consommation de ces salariés et de leur famille créent de nouveaux emplois, notamment sur les lieux d'habitation des salariés de ces entreprises. Environ 750 emplois sont ainsi induits par les revenus versés aux salariés du CIP. ●

Bénédicte Chanteur, Corentin Douriaud (Insee), Vania Bonneton, Steven Caroupanapouille (Grand Port Maritime de la Guyane)

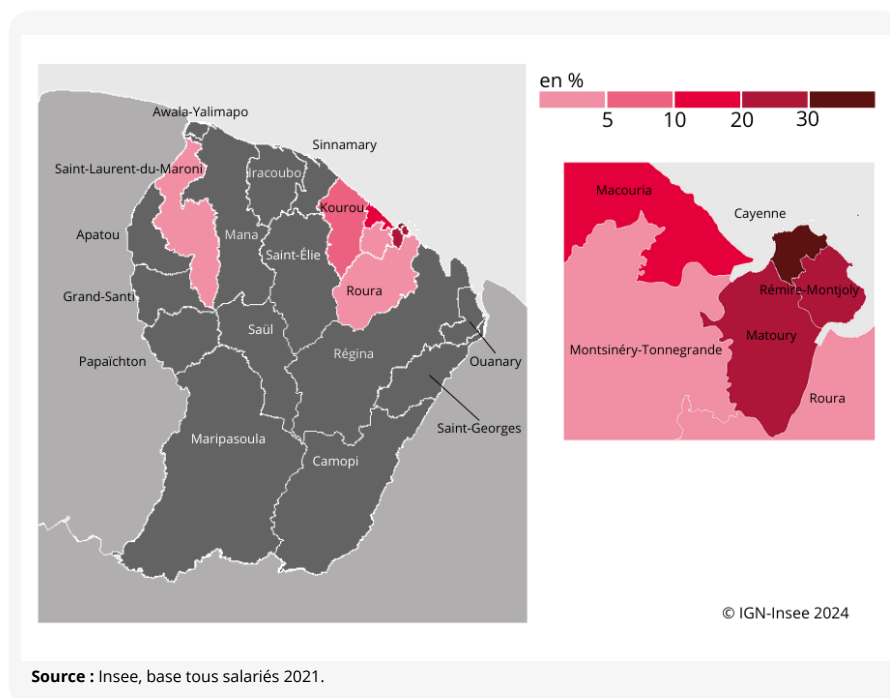


Retrouvez les données associées à cette publication sur www.insee.fr

► 3. Répartition par catégorie socio-professionnelle des salariés du complexe industrialo-portuaire (CIP) et de Guyane



► 4. Répartition des salariés du complexe industrialo-portuaire (CIP) de la Guyane par commune de résidence en 2021



► Sources

Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs). Il ne comprend pas les établissements non employeurs.

La **Base Tous salariés** est un ensemble de fichiers statistiques annuels de données individuelles sur l'ensemble des salariés, extraite de la déclaration sociale nominative (DSN) produite à partir de déclarations administratives de leurs employeurs.

Le dispositif **Esane** permet de produire des statistiques structurelles d'entreprises, c'est-à-dire une photographie annuelle de la population des entreprises appartenant au système productif et de leurs principales caractéristiques.

► Définitions

La **richesse dégagée** est la répartition de la valeur ajoutée d'une entreprise entre ses différents établissements. Elle correspond à la valeur ajoutée de l'entreprise lorsque celle-ci n'a qu'un établissement et, dans le cas contraire, à une répartition de la valeur ajoutée au prorata de la masse salariale de l'établissement.

► Méthode

Le périmètre des entreprises appartenant au complexe industrialo-portuaire (CIP) de la Guyane est défini par expertise du Grand Port Maritime. La liste des entreprises soumises à l'expertise est préalablement constituée en fonction de deux critères : leur localisation géographique et leur activité principale exercée (APE). L'ensemble des entreprises de la Guyane ayant des activités maritimes sont examinées, quel que soit leur emplacement géographique dans la région, ainsi que les entreprises implantées sur l'emprise géographique du port, quelle que soit l'activité exercée. Cette première sélection a été ajustée par analyses itératives, en fonction de la connaissance fine des établissements apportée par les experts, afin de constituer in fine le cluster industrialo-portuaire de la Guyane.

La liste détaillée des activités retenues est disponible dans les tableaux complémentaires mis en ligne. L'ensemble de l'étude se restreint au champ des entreprises comptabilisant au moins un employé.

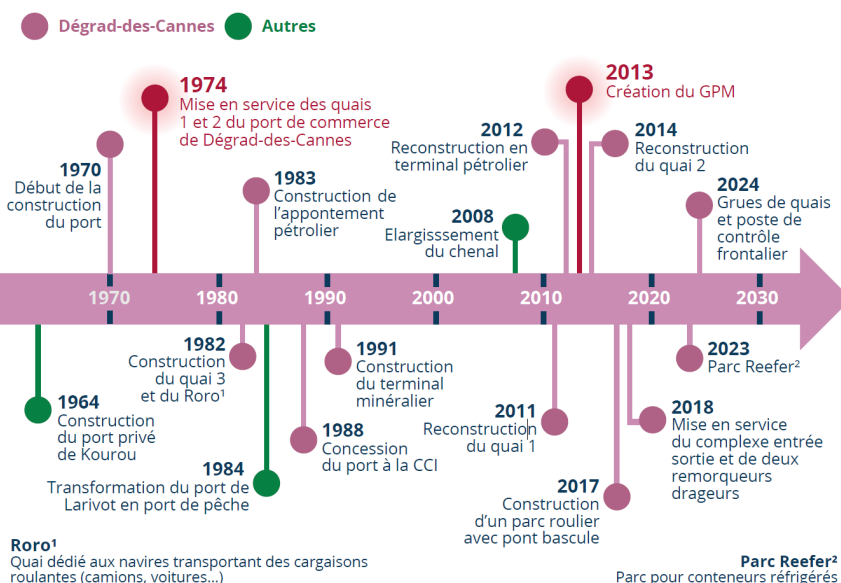
Au final, l'étude porte sur un complexe industrialo-portuaire composé de 67 entreprises privées, ainsi que sur 4 établissements publics ou assimilés. La valeur ajoutée du complexe industrialo-portuaire de la Guyane a été calculée sur un champ sectoriel plus restreint que celui retenu pour mesurer les emplois générés : il ne couvre que les entreprises privées. De même, la caractérisation des salariés exclut du champ les salariés du secteur public et assimilé.

► Encadré – Historique du grand port maritime de Guyane

En 2012, par décret, le port de commerce d'intérêt national de Dégrad-des-Cannes, devient grand port maritime. Outil logistique majeur pour approvisionner la population et l'économie guyanaise, il entame un programme de maîtrise foncière (passant de 23 à 45 hectares d'aménagements) et d'investissements majeurs. Cadrés par des projets stratégiques quinquennaux successifs, il se développe, notamment par la création d'un parc roulier, d'un complexe entrée-sortie, d'une zone manutentionnaire, d'un poste de contrôle frontalier. Ces projets prévoient également la mise en service de deux grues de quai, pour le déchargement des navires, d'un poste transformateur de nouvelle génération pour améliorer la sécurité et l'efficacité de la distribution électrique, ainsi que la reconstruction des terre-pleins et des parcs dédiés au stockage de conteneurs réfrigérés.

Afin de répondre aux exigences de performance et de compétitivité imposées par l'évolution du commerce international et la concurrence des ports étrangers, le GPM modernise sa plateforme et ses accès nautiques. Par ses missions d'aménageur et de pôle commercial, il contribue au développement de l'économie locale et participe à la gestion durable du littoral et de ses ressources ainsi qu'à la transition énergétique. Sa circonscription s'étend sur cinq sites. Outre le port de Dégrad-des-Cannes et celui de Pariacabo, le GPM de Guyane est en charge du Port Sec de Saint-Georges de l'Oyapock. Situé au niveau du pont de l'Oyapock à la frontière avec le Brésil, ce site en cours de réalisation, permettra le transbordement et le contrôle des marchandises entre l'UE et le MERCOSUR, ainsi que le développement d'une zone logistique dédiée. À l'Ouest du territoire, le GPM pilote également le Projet de Terminal Industriel et Commercial de l'Ouest à Saint-Laurent du Maroni à la frontière avec le Suriname (à l'état des études préalables).

► Histoire du Grand Port Maritime de la Guyane



Source : Grand Port Maritime de Guyane.

► Pour en savoir plus

- **Budoc R.-L. et al.**, « L'économie guyanaise retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire », Insee conjoncture Guyane n° 19, juin 2022.
- **IEDOM** « Rapport annuel économique 2022 ».
- **Douriaud C. et al.**, « Le complexe industrialo-portuaire de la Guadeloupe génère directement 2 300 emplois en 2020 », Insee analyses Guadeloupe, novembre 2023.
- **Argouarc'h J. et al.**, « Cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos : 42 600 emplois salariés », Insee analyses, mai 2023.
- **Coutard G. et al.**, « 28 500 salariés dans le complexe industrialo-portuaire de Nantes-Saint-Nazaire », Insee analyses, mai 2022.

